SAINT-GERMER-DE-FLY

2022

BULLETIN MUNICIPAL

Le mot du Maire

Chères Gérémaroises, chers Gérémarois,

Le Conseil Municipal, mes adjoints et moi-même nous vous souhaitons une bonne année 2023 surtout la santé et la réussite de tous vos souhaits.

En 2022, après cette période Covid, nous avons pu reprendre les activités et fêtes : 8mai, feu de la St Jean, 14 juillet, fête avec la Rosière, braderie malheureusement sous la pluie, 11 novembre, repas des Cheveux Blancs, arbre de Noël, cérémonie des vœux du 14 janvier 2023.

Je pense que votre principale interrogation est le cabinet médical.

Comme vous le savez, dès que la Poste est partie, mon souhait et celui de mon Conseil Municipal a été de transformer cette ancienne poste en maison de santé.

Que de bâtons dans les roues, de jalousies de certaines Communes qui voulaient aussi une maison de santé. Des réunions sans la présence du maire de St Germer.

L'ARS, voyant une querelle de clochers, a demandé à la Communauté de Communes de prendre la compétence santé. Ce qui fut fait avec la décision de faire une maison de santé à St Aubin en Bray et une annexe à St Germer de Fly.

Le cabinet médical est en fin d'aménagement.

Il va ouvrir début 2023 avec docteur, infirmières et plus j'espère.

Pour les personnes qui n'ont pas de médecin traitant, vous pouvez vous inscrire à la pharmacie

Je veux remercier Jean-Michel DUDA, président de la CCPB qui a soutenu mon projet de cabinet médical à St Germer et a œuvré pour sa réalisation. Merci également au Secrétaire Général de la Préfecture qui a soutenu financièrement notre projet.

Merci à la présidente du Conseil Départemental et à nos Conseillers Départementaux ont toujours soutenu notre projet.

Merci à Martine et Pascal pour la subvention concernant l'isolation externe et le remplacement des menuiseries de l'Annexe.

Sur le dernier bulletin municipal, je vous disais que j'étais un peu découragé mais que j'allais continuer à me battre. Je ne regrette rien étant donné que nous allons avoir un cabinet médical à St Germer et que la maison de santé à St Aubin a du plomb dans l'aile, soutenue par la CCPB, abandonnée pour le moment par les médecins.

Economie d'énergie : comme vous le savez, nous vivons une période compliquée…

La crise énergétique nous pousse à revoir nos habitudes.
Il est nécessaire de lutter contre la nuisance lumineuse, les gaz à effet de serre et de réduire la consommation énergétique.

En 2015, nous avons rénové l'éclairage public qui était assez vétuste et avec des foyers très très énergivores.
Les foyers led à cette époque n'étaient pas au point.
Comme beaucoup de Communes, nous avons choisi des foyers d'éclairage au sodium avec abaissement de puissance nocturne.
Gain depuis : 8 800€ par an. Nous avons été subventionnés à 54% par le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

Le coup de l'énergie nous oblige à prendre des mesures.

En 2021, la consommation électrique de l'éclairage public nous a coûté 37 000 €.
Du 1er janvier au 10 juillet 2022 : +16%.
En 2023, pour les Collectivités, si rien n'est fait, le montant pourrait être multiplié par 3.
Les extinctions prévues nous permettront de maintenir la dépense actuelle.
Actuellement, pour fin 2022 et début 2023, les sphères dans les Châtaigniers, les Erables, impasse de la Clairière vont être remplacées par des foyers led.
Travaux subventionnés par le Conseil Départemental et le SE60. Travaux réalisés par l'Entreprise Eiffage Beauvais

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMER DE FLY s'est réuni le 19 octobre 2022 et a pris plusieurs décisions :

A l'unanimité, il a été décidé de demander une étude au SE60 (étude déjà réalisée) pour remplacer les foyers actuels par des foyers led avec subventions du SE60 et du Conseil Départemental. L'ensemble des subventions est de 80% du HT. Priorité du Conseil Départemental : faire baisser les consommations des Communes.
Après nous pourrons revoir les conditions d'éclairement.

Les conditions d'éclairement nocturne sur le territoire de la Commune de SAINT GERMER DE FLY sont modifiées depuis fin novembre 2022 et dans les conditions suivantes : l'éclairage public sera éteint de 22h00 tous les soirs et rallumé à 5h00 le matin du lundi au vendredi. Dans le Centre, pour les commerçants : extinction à 23h30 vendredi et samedi, allumage à 7h le samedi et dimanche matin.
Des horloges annuelles vont être installées dans les armoires d'éclairage public de la Commune afin de pouvoir laisser l'éclairage public allumé durant les nuits spéciales (Noël, St Sylvestre, Fête Nationale, fête communale, etc…).

Pour la joie de tous et surtout celle de nos enfants et pour l'esprit des fêtes, il a été décidé de maintenir les décorations de Noël sur tout le territoire de la Commune puisque ce sont des décorations led à faible puissance.

Dans les économies d'énergie, la Commune n'a plus de chaudière fioul énergivore. Le bien-être de nos enfants et petits-enfants est une priorité.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez quelques mots sur l'action communale depuis le dernier bulletin 2021.

Le programme Petite Ville de Demain va nous aider à réaliser nos projets : Réorganisation du Centre bourg, aménagement piétonnier et cyclable, attractivité des commerces, valorisation du Patrimoine, réorganisation du stationnement.

Pour apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques de la population notamment sénior, création d'une Résidence Intergénérationnelle reliée à notre centre bourg.

L'abbaye :

Actuellement une étude va être lancée pour définir l'urgence des vitraux à remettre en état et également les pierres qui les supportent. Il serait dommage qu'une pierre tombe sur un vitrail refait. La DRAC, le Conseil Départemental, la Région sont décidés à nous aider dès 2023 après plusieurs visites. Les participants sont tombés amoureux de notre Abbaye et encore plus de la Sainte Chapelle. La CCPB avec le déménagement de l'office de Tourisme face aux monuments mettra en place une scénographie. Les Amis de l'Abbaye, merci pour la prise en charge de la restauration de la Rosace et de le baie sud de la Chapelle. Nous travaillons toujours en étroite collaboration.

En 2022, nous avons fait l'acquisition d'une parcelle à côté de la salle socio-culturelle 2 hectare 32 ares 50 Ca à 15 000 € l'hectare soit 34 875 € pour de futurs équipements.

L'étude vidéo protection est réalisée sur l'ensemble de la Commune. Demande de subventions en cours.

Toutes les réalisations ne seraient pas possibles sans les subventions, Etat : DETR DESIL DRAC, SE60, Région. Et bien sûr un grand merci à nos conseillers départementaux Madame Martine BORGOO et Monsieur Pascal VERBEKE, à Madame Nadège LEFEBVRE, présidente du Conseil Départemental de l'Oise.

Chers concitoyens, j'espère que vous passerez une bonne année 2023.

Prenez soin de vous.

A bientôt

Votre maire

Alain LEVASSEUR

Des gestes simples pour économiser l'énergie à la maison

Retrouvez des gestes simples pour faire des économies d'énergie dans la maison :

- Installez des ampoules LED ;
- Fermez les volets et les rideaux la nuit pour garder la chaleur ;
- Eteignez la lumière en quittant la pièce ;
- Eteignez votre ordinateur et débranchez vos chargeurs après usage ;
- Laissez entrer la lumière dans les pièces ;
- Purgez les radiateurs ;
- Utilisez un programmateur pour ne chauffer que lorsque vous êtes là ;
- Installez un mousseur sur les robinets pour économiser l'eau ;
- Couvrez les casseroles pendant la cuisson ;
- Placez vos appareils de froid loin des sources de chaleur ;
- Dégivrez le congélateur et le réfrigérateur régulièrement ;
- Réglez votre chauffe-eau entre 55° et 60°C ;
- Remplissez bien vos machines (lave-linge et lave-vaisselle) ;
- Utilisez le programme éco.

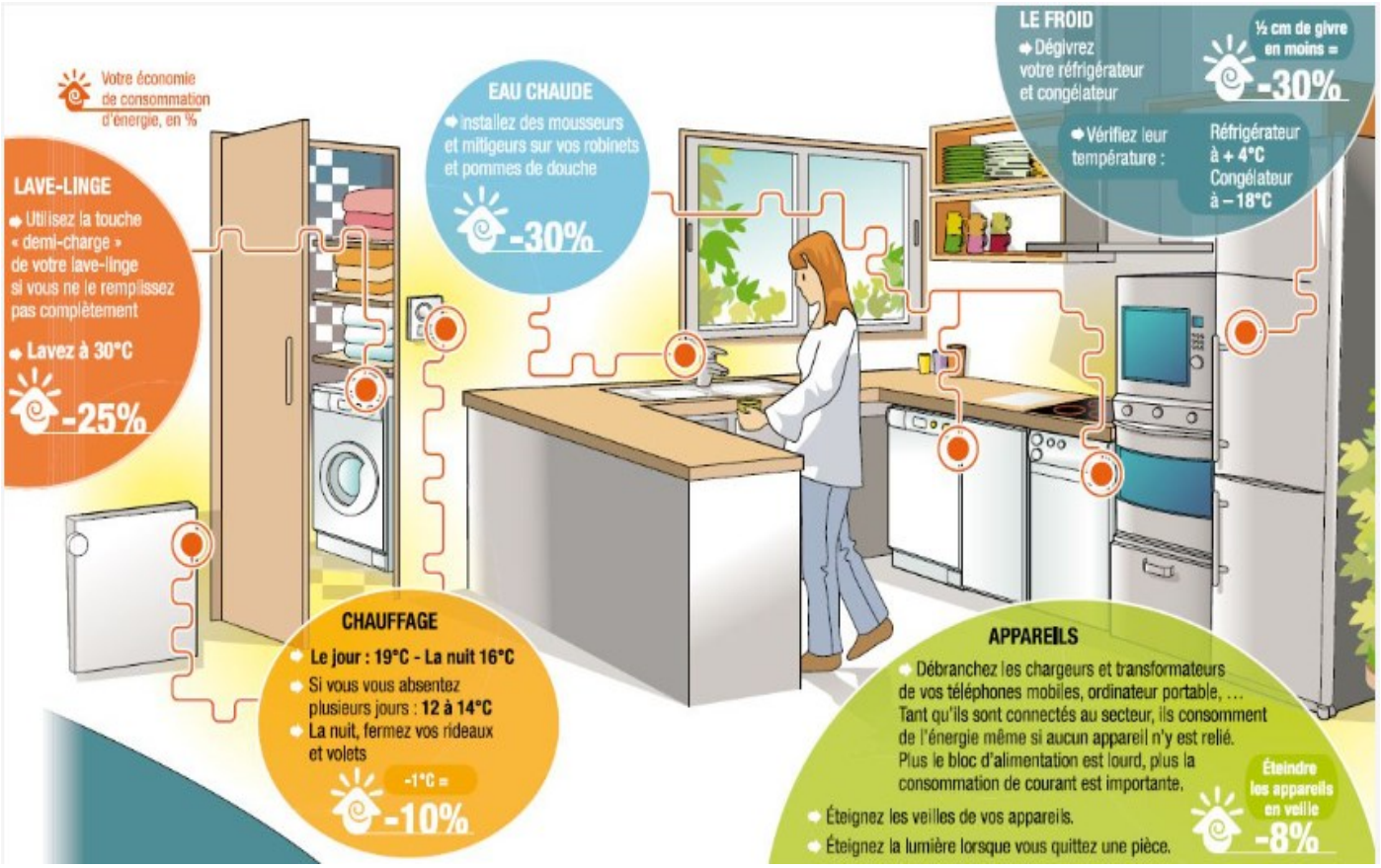

RAPPEL

Ouverture du Secrétariat de la Mairie, de l'Agence Postale et de la Bibliothèque

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

N° de téléphone de la Mairie:
03.44.82.50.15

N° de téléphone de l'Agence Postale
et de la Bibliothèque:
03.44.82.82.04

LA PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Pour un village propre, les services municipaux assurent l'entretien des rues de la Commune et des espaces communaux.
Mais, chaque Gérémarois doit veiller au maintien de la propreté devant son habitation ou son commerce. Il appartient à chacun de balayer le trottoir sur toute la longueur de son habitation (herbes, feuilles, neige ...).
ATTENTION, les pierres, piquets ou tous les autres objets sont interdits sur les trottoirs et les accotements.
En cas d'accident, votre responsabilité est engagée

****

Il vous est rappelé également que :

1/ l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 limite les horaires de tonte de gazon et autres travaux bruyants comme suit :
Jours ouvrables, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30,
le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

2/ les haies, arbres ou arbustes en bordure des voies publiques doivent être élagués afin de ne pas gêner la circulation des piétons et la visibilité des panneaux de signalisation. De plus, les chardons et autres graminées doivent être coupés afin d'éviter leur dispersion **avant le 15 juin de chaque année.**

3/ les feux de quelque nature qu'ils soient sont interdits en zone urbanisée, **sous risque de verbalisation.**

****

Enfin, vous devez obligatoirement obtenir une autorisation municipale pour tout dépôt de matériaux, de benne à gravats ou échafaudage et pour toute occupation de la chaussée ou du domaine public lors de travaux ou d'un déménagement.

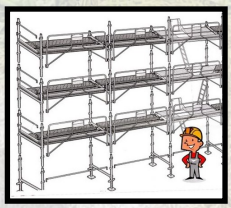

TRAVAUX

ECOLE MATERNELLE

Il était nécessaire de procéder à la réalisation de travaux de rénovation énergétique à l'école maternelle.

Les travaux ont consisté:

* au remplacement de l'intégralité des menuiseries extérieures,
* au remplacement du système de chauffage en place (production et régulation),
* au remplacement des luminaires énergivores et de leur pilotage.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT : 107 000 .00 € HT

*Travaux de remplacement des Menuiseries extérieures :
60 000.00 € HT

*Travaux de remplacement du système de chauffage :
35 000.00 € HT

*Travaux de remplacement de l'éclairage :

12 000.00 € HT

Recettes HT : 107 000.00 € HT

*Etat DSIL/Plan de relance (80% x 107 000.00 €) :

85 600.00 € HT

*Autofinancement (20% x 107 000.00 €):

21 400.00 € HT

MISE AUX NORMES DES ARRETS DE CAR

Certains arrêts de car de la Commune présentaient un risque élevé en termes de sécurité en raison du manque de visibilité de l'arrêt tant pour les conducteurs que pour les automobilistes qui suivent le car.

Il s'agit des arrêts de car suivants : Mare Lurin, Douce rue, Centre, Rue Carimaro, Cité Colozier, Guillenfosse, Fontaine Denise, Orsimont, rue Michel Greuet et Fla.

Aussi, les aménagements suivants ont été effectués :

* Mise en place correcte des panneaux C6,
* Matérialisation de zigzags jaunes,
* Matérialisation de traversées piétonnes éloignées d'au moins 5 mètres du zigzag jaune.

Le montant de ces travaux est de **9 902.00 € T.T.C.**

Une demande de subvention à la Région a été demandée ; elle sera de 1 000.00 € par arrêt et dans la limite de 80% des frais engagés.

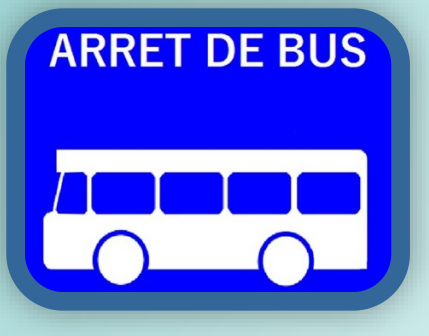

ALLONGEMENT DE LA SECTION LIMITEE A 50 KM/H SUR LA RN31 (HAMEAU DE GUILLENFOSSE)

Une nouvelle zone de limitation de la vitesse à 50 kms/h sur la Route Nationale 31 au hameau de Guillenfosse (à compter de l'intersection de la rue des Usines avec le Chemin des Vaches jusqu'à l'intersection avec la Rue de la Fontaine Denise) a été mise en place suite à l'obligation de la Région

Cet allongement de la zone existante permet de maintenir le ramassage scolaire.

BATIMENT RUE DOMANE—ISOLATION THERMIQUE ET REMPLACEMENT DES FENETRES ET PORTES

Des travaux sont réalisés dans le bâtiment de l'ancienne poste (rue Domane) pour le futur cabinet médical par la Communauté de Communes du Pays de Bray. La Commune en profite pour faire les mêmes travaux sur le bâtiment le prolongeant.

Ces travaux consistent à refaire l'isolation thermique par l'extérieur ainsi que le changement des fenêtres et des portes pour un montant estimé à **76 893.81 € H.T.**

Subventions:

* Conseil Départemental: 25 374.95 € (33%)
* Préfecture—DETR: 20 761.32 € (27%)
* SE60: 15 000.00 € (20%)

TOITURE DE LA MAIRIE

Des travaux sont effectués sur la charpente, le campanile, la couverture et il y a aussi de la maçonnerie pour un coût estimé à 201 719.00 € H.T.

Les subventions sont de **161 380.00 €**:

- DETR (27%) = 40 350.00 €
- Conseil Départemental (60%) = 121 030.00 €

STADE DENIS BERNARDIN

La chaudière fioul basse température énergivore a été remplacée par une chaudière gaz à condensation avec production d'eau chaude pour les douches pour un coût de **27 878.11 € T.T.C.**

MAIRIE–ACCESSIBILITE PMR

- Restauration de la façade NORD en ossature bois, reprise des éléments de charpente présentant des dégradations aux droits des pieds de poteaux corniers et des assemblages de linteaux,

- Restitution d'une porte d'accès au hall d'entrée par dégarnissage des enduis ciments et des remplissages de la façade. Fourniture et pose d'une porte 1 vantail conforme à l'accessibilité PMR ,

- Création d'un escalier extérieur, d'un palier de repos et d'une rampe d'accès PMR conforme à la réglementation, parement de finition pierre pour l'emmarchement et le palier, parement en béton désactivé pour la rampe et son palier de retournement,

- Création d'un ascenseur élévateur de type PMR et modification de la structure du palier au 1er étage,

- Amélioration de la sécurité des escaliers, mise en place d'éveil à la vigilance, pose de nez de marche contrastés et antidérapants et pose de bande de contraste sur la 1ère et dernière marche,

- Travaux de remplacement à l'identique des menuiseries bois au 1er étage et ravalement de la façade en enduit ton pierre à la chaux aérienne.

Le coût estimé de ces travaux s'élève à **189 725.00 € H.T.** et les subventions seront de **151 777.41 €** **(Conseil Départemental (50%): 94 860.00 € et D.E.T.R. (30%): 56 917.41 €)**

ABBAYE–TOURELLE

Des travaux de restauration sur la partie supérieure de la tourelle d'angle du transept nord et nef vont être réalisés pour un montant de 24 230.00 € H.T.

Une subvention à hauteur de 40% a été obtenue auprès de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise.

Achat de parcelles

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 1022 et 1023 pour une contenance globale de 02ha 32a 50ca au prix net vendeur de quinze mille euros (15 000.00 €) l'hectare soit au total **34 875.00 €.**

Petites Villes de demain

Le programme « Petites villes de Demain » vise à donner aux élus des communes et l'intercommunalité les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le programme est déployé sur 6 ans : de 2020 à 2026.

Dans l'Oise, 13 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée, représentant au total 13 Petites Villes de Demain. Au sein de l'intercommunalité du Pays de Bray, les communes de Lachapelle-aux-pots et Saint Germer de Fly sont lauréates en candidatures groupées.

Signature de la convention
« Opération de Revitalisation des Territoires » (ORT)
pour les communes de Saint Germer de Fly
et de Lachapelle-aux-Pots
LE MERCREDI 09 NOVEMBRE 2022

Rentrée scolaire 2022 / 2023
Effectifs

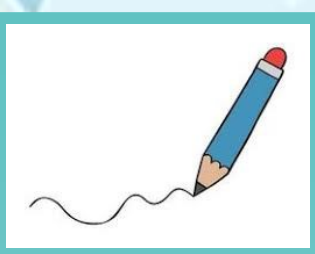

Petits et moyens / Mme QUILLET	=>	22 élèves
Moyens et grands / Mme LAMMERANT	=>	21 élèves
Grands / Mme COUTANT	=>	22 élèves
CP / Mme YERLES	=>	17 élèves
CE1 / Mr NYSSENS	=>	19 élèves
CE2 / Mme CRAPOULET	=>	24 élèves
CM1 / Mme BOULANGER	=>	19 élèves
CM2 / Mr CANIVEZ	=>	24 élèves

Soit un total de 168 élèves

(65 en maternelle & 103 en primaire)

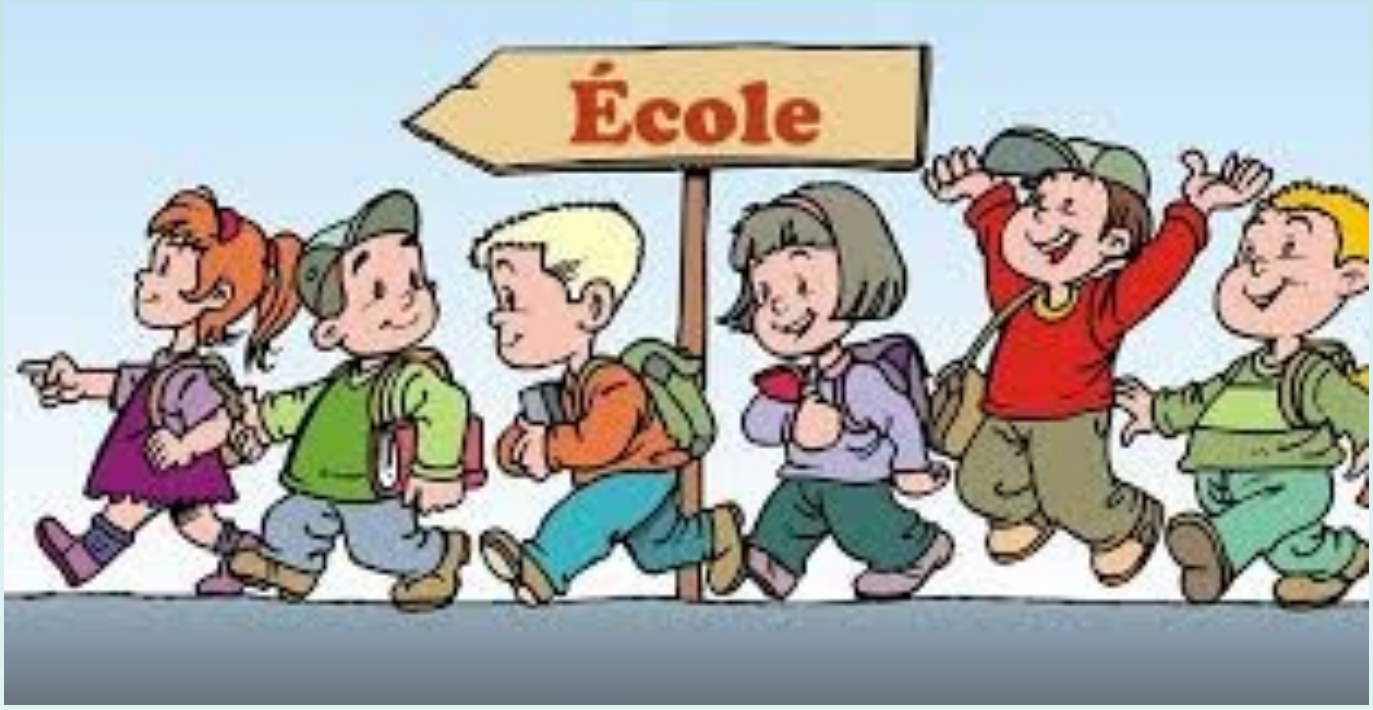

Classe de neige 2021 / 2022

Comme tous les ans, Monsieur Eric CANIVEZ, Directeur de l'Ecole Elémentaire a organisé un séjour au ski pour les enfants de sa classe.

Le Conseil Municipal a accepté de verser une subvention de **325.00 €** par enfant Gérémarois, non redoublant et en classe de CM2.

23 enfants sont partis pour leur plus grand bonheur.

En 2023, les enfants devraient de nouveau partir.

FLEURISSEMENT 2022

SAINT-GERMER-DE-FLY

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022

1ère catégorie: Jardins visibles de la rue

1er: M. & Mme LEQUIN

2ème: Mme AUBRY

3ème: M. & Mme ROUET

4ème: M. & Mme BUNEL

5ème: M. & Mme VUILHORGNE

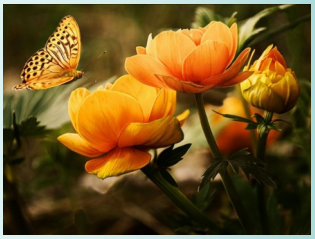

2ème catégorie: Voie publique

1er: Mme FONTAINE

2ème: M. & Mme LENOIS

3ème: M. & Mme M. GUY

4ème: AUBERGE DE L'ABBAYE

3ème catégorie: Balcons et Fenêtres

1er: M. & Mme DHEILLY

2ème: Mme DUMONT

3ème: M. & Mme HUET

4ème: M. VASSARD & Mme BOCQUELET

5ème: M. & Mme LE BRASSEUR

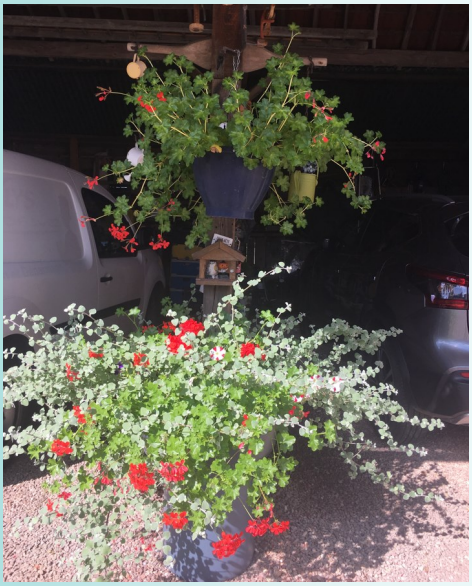

NOEL 2022

ENFANTS NON SCOLARISES (2020 à 2022)

De 10h00 à 12h00 : remise d'un cadeau en présence du Père Noel.

ENFANTS SCOLARISES A SAINT GERMER DE FLY A L'ECOLE MATERNELLE

OU A L'EXTERIEUR EN ECOLE MATERNELLE (2017 à 2019)

De 09h30 à 10h00 : chants en présence des professeurs et des ATSEM.

De 10h00 à 12h00 : Animation avec ANIM EN FOLI'Z en présence de 7 lutins et du Père Noël. Un cadeau et un chocolat ont été remis à chaque enfant.

ENFANTS SCOLARISES A SAINT GERMER DE FLY A L'ECOLE ELEMENTAIRE

OU A L'EXTERIEUR EN ECOLE ELEMENTAIRE (2012 à 2016)

De 13h45 à 14h30 : chants en présence des professeurs.

14H30 à 15H30 : spectacle de Noël avec un duo de clown avec instruments de musique.

15H30 : distribution des jouets, du goûter (pain au chocolat + chocolat chaud) et un sachet de chocolat.

Présence d'une caricaturiste tout le long de l'après-midi.

La Commission de Noël

Repas du Centre Communal d'Action Social

Le Centre Communal d'Action Social de SAINT GERMER DE FLY a organisé son repas annuel, après deux ans d'absence **le dimanche 20 novembre 2022.**

Le repas, réalisé par Monsieur M. VAUTHIER, est offert à chaque Gérémarois de 65 ans et plus auquel nous ajoutons 4 bons de 10.00 euros chacun à utiliser chez nos commerçants.

Cette année, la décoration a été réalisée sur le thème des **Années 80.**

Monsieur le Maire a fait la surprise de faire collaborer Adèle CHIGNON, chanteuse qui a animé cet après-midi festif.

Il y avait, tout compris, un peu plus de **200** convives.

Les doyens de ce repas sont **Monsieur et Madame DE MOOR Georges et Ginette** , nés respectivement les 11 février et 27 septembre 1929; le Conseil Municipal leur a offert un beau bouquet de fleurs.

Mathilde GAUCHET, Rosière 2022,
Jean-Michel DUDA, Président de la CCPB,
Pascal VERBEKE, Conseiller Départemental,
Alain LEVASSEUR, Maire
et Martine BORGOO, Vice-Présidente du Conseil Départemental.

Menu

Apéritif
Kir vin blanc & ses 5 amuse-bouche

Entrée froide
Terrine de caille aux raisins – confit d'oignons et toast céréales

Entrée chaude
Mousseline de saint-jacques sauce curry

Trou Normand
Sorbet à la pomme verte & calvados

Saint Germer de fly

Plat
Joue de bœuf à la flamande
Gratin de carottes et brocolis & pommes rôties au romarin

Salade & Fromage
Salade verte & son trio de fromages

Dessert
Café ou thé & petits fours

Boissons : vins rouge, blanc & rosé, eaux, jus de fruit & pétillant

Mathilde, Rosière 2022,

remet un beau bouquet de fleurs aux deux doyens du repas,

Monsieur et Madame DE MOOR

UN GRAND MERCI A IRENEE ET CLAUDINE CAMUS ET A BRIGITTE VILLETTE POUR CETTE BELLE DECORATION QUI A ÉTÉ APPRECIEE DE TOUS

I ♥ THE 80s

80'S

80'S

STADE DENIS BERNARDIN

Le samedi 26 mars 2022, Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire de la Commune de Saint Germer de Fly, a inauguré la plaque du stade nommé

« DENIS BERNARDIN « en mémoire de ce dernier.

STADE
DENIS BERNARDIN

Comité des Cheveux Blancs

Comme chaque année, Mme Jacqueline FRESSER a préparé un char pour la fête communale.

Cette activité lui prend beaucoup de temps et elle commence très tôt dans l'année.

En juillet, nous sommes allés chez elle pour prendre quelques photos:

Escargot réalisé avec l'aide de Mme Nicole CONRAD
Bonhomme réalisé avec l'aide de M. Hugues VUILHORGNE

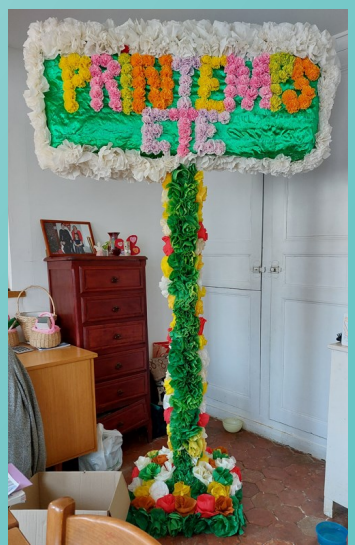

U.M.R.A.C.

08 MAI

18 JUIN

11 NOVEMBRE

U.S.S.G.

L'Union Sportive de Saint Germer a obtenu de beaux résultats durant la saison 2021/2022 pour certaines de nos équipes, comme nos vétérans qui ont terminé 3ème sur 10 de leur championnat, nos U15 qui ont fini champions du niveau 3 du district et nos petits jeunes qui n'ont pas de classement mais qui ont eu de belles victoires tout au long de la saison.

Aujourd'hui, le club comptabilise au moins une équipe dans chaque catégorie; des plus jeunes aux vétérans en passant par les séniors féminines. Cela représente environ 200 licenciés, soit 30 à 40 personnes de plus que la saison dernière.

Ces équipes animent chaque jour de la semaine le stade Denis Bernardin de St Germer de Fly. Que ce soit par les entraînements du lundi au vendredi, par les coupes, championnats et tournois le week-end.

Par ailleurs, l'USSG organise pour 2023 sept tournois :

* Le jeudi 19 mai 2023, un tournoi pour les U14/U15.
* Le samedi 27 mai 2023, la 9ème édition de notre Champions Cup pour la catégorie U8/U9.
* Le samedi 10 juin 2023, deux tournois nationaux pour les U10/U11 et les U12/U13.
* Le dimanche 11 juin 2023, un tournoi pour les U16/U17/U18.
* Le samedi 17 juin 2023, la 2ème Women's Cup nationale pour les séniors féminines à 8.
* Et le dimanche 18 juin 2023, le troisième tournoi de sixte.

Cela fait déjà plusieurs années que le club organise ce type d'événement. En effet, 5 tournois ont été organisés pour les catégories des U6/U7, U8/U9, U10/U11, U12/U18 et pour les séniors féminines à 8 au cours du mois de juin 2022. Ces manifestations ont réuni plus de 70 clubs (des clubs locaux comme de régions voisines), soit plus de 750 joueurs(ses), sans compter les dirigeants, parents accompagnateurs et les spectateurs.

Ces tournois ont été un franc succès pour nous, aussi bien sur le plan sportif que sur le plan de l'organisation (buvette, restauration, arbitrage, table de marque...) et même la météo avait été clémente avec nous.

Et c'est grâce à l'ensemble de nos sponsors, à la mairie, aux dirigeants, joueurs et joueuses des catégories U12 aux vétérans que nous avons passé d'agréables week-ends lors de ces événements. Sans toute cette solidarité et ces bonnes volontés, rien de tout cela n'aurait pu être mis en place. Encore merci à vous tous.

Ainsi, nous souhaitons continuer à faire évoluer l'association en ce sens, et à faire durer notre réputation de club convivial et familial au sein du Pays de Bray. C'est pour cela que nous souhaitons la bienvenue à toute personne qui souhaite nous rejoindre, que ce soit pour jouer sur nos terrains, intégrer l'équipe de dirigeants ou pour nous aider en tant que bénévole.

USSG

Comité de Jumelage

Année 2022

Malheureusement, cette année, pour des raisons sanitaires, nous ne sommes pas allés en Allemagne. Mais ce n'est que partie remise et nous croisons tous les doigts pour 2023.

Nous avons participé à la Fête Communale durant le week-end des 17 et 18 septembre 2022 et nous avons défilé avec un char. Il y avait une très bonne ambiance et le Comité de jumelage a su se faire entendre !

Nos amis allemands sont venus du 1er au 04 octobre 2022.

Durant ce séjour, un repas a été organisé à la salle socioculturelle ; nous étions 67 convives et l'ambiance était au rendez-vous. Des gâteaux spéciaux pour les 45 ans ont été confectionnés par notre traiteur R. SERMANDADAZ et nous le remercions.

Le dimanche chaque famille recevant des amis allemands avait une journée libre et beaucoup se sont rendus sur la brocante malgré la pluie.

Le lundi, le groupe s'est rendu à Fécamp pour visiter le musée de la Pêcherie. L'après-midi était libre ce qui a permis à chacun de faire ce qu'il voulait.

Enfin pour terminer ce séjour, un petit déjeuner a été organisé à la salle socioculturelle le mardi matin, juste avant leur départ. Ce dernier a permis à chacun de profiter au maximum de tous. Le départ, comme d'habitude, a été difficile et nos amis allemands ont eu beaucoup de mal à monter dans le bus !

L'année prochaine, nous prévoyons de leur rendre visite du 17 mai au 21 mai et ils reviendront à la même période que cette année c'est à dire du 30 septembre au 03 octobre 2023.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous voulez nous rejoindre ! Nous sommes toujours à la recherche de familles qui souhaitent s'investir dans notre association.

A bientôt !

Mme Maryvonne LAVAULT, Présidente.

Sport Tonic

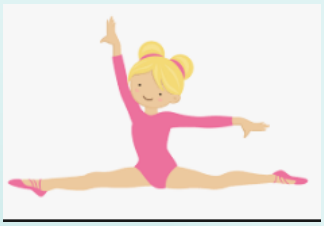

Bonjour à tous,

L'heure de la reprise a sonné…

Après 3 années de pandémie, nous avons eu l'accord de Monsieur le Maire, Alain Levasseur, pour reprendre les cours de gym.

Vous avez envie de vous mettre ou de vous remettre au sport, venez nous rejoindre dans la salle des fêtes cour de la Mairie à Saint Germer de Fly.

L'ensemble du bureau de Sport Tonic est prêt à vous accueillir pour pratiquer du sport.

Voici 5 phrases à garder dans un coin de votre tête pour vous mettre à la gym ou pour vous y remettre :

- Le plus dur, c'est de (re)prendre le sport
- Chaque entraînement est une victoire
- Vous vous entraînez parce que vous aimez votre corps, pas parce que vous le détestez
- Le sport, c'est un moment pour vous
- 1 heure d'entraînement, c'est seulement 4% de votre journée

On vous envoie plein de motivation pour la reprise sportive !

Venez nous rejoindre vous êtes les meilleures !

le lundi de 17h30 à 18h30 et/ou de 18h30 à 19h30

Pour plus d'informations contactez le **06 25 72 18 89.**

Madame la Présidente Irène Labiche et les membres du bureau

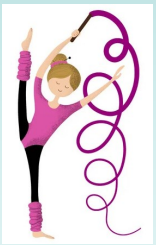

Club Amitié 3

Le **Club de l'Amitié 3** accueille toutes les personnes âgées de 60 ans et plus les jeudis après-midi afin de se réunir pour partager un moment convivial au cours duquel nous pouvons jouer aux cartes, aux triominos, et rumikub. Un goûter est servi afin de créer une bonne entente entre tous.

Des sorties sont également organisées, telles que spectacles à FORGES LES EAUX, à AILLY SUR NOYE, et visite de Paris.

De même, un loto est programmé afin de recueillir de l'argent pour programmer ces sorties, et deux repas ont lieu fin juin ,et courant décembre afin de rassembler l'ensemble des membres du Club.

La Présidente, Mme Josette ROBERT

TaïChiChuan et Qigong

Suite à la COVID-19, le club a repris ses activités en changeant de lieu et de jours. Dorénavant, les cours se déroulent les mercredi et jeudi matin (9h/11h) à la salle socio-culturelle.
Les cours sont dispensés par un professeur diplômé.
Les activités de ce club sont les suivantes :
Taïchichuan : gymnastique douce permettant d'entretenir sa santé physique et mentale. Il convient aussi bien aux jeunes, pour leur permettre de canaliser leur énergie, qu'aux anciens, pour revitaliser le corps et l'esprit. C'est un art martial interne par opposition aux arts martiaux externes comme le karaté, le taekwondo, etc. Cela signifie qu'aucune force physique ne sera nécessaire dans l'accomplissement des mouvements de ses enchaînements.
Qigong : il découle du Yoga indien par ses postures statiques, ses enchaînements très courts exécutés en général lentement et parfois rapidement. Le travail s'effectue sur un organe ou un méridien spécifique et l'énergie y est dirigée directement. Le Qigong permet également de se concentrer sur les sons et la visualisation des couleurs.

Pour toute information, contacter
Mme Nadine PILLON :
Tél (avec répondeur) : **03 44 84 24 25**
Adresse mail : **nadinepillon3@gmail.com**

Petit Baton

Eventail

Société de chasse

Bonjour,

Je m'associe aux membres de la société de chasse afin de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

Dure année 2022 pour les humains et les animaux ; mais malgré ces conditions exceptionnelles le nombre de lièvres, perdrix, faisans et chevreuils n'a pas baissé grâce aux efforts des chasseurs qui ont su alimenter les abreuvoirs et mangeoires tout au long de cette année.

SECURITE POUR TOUS ET PAR TOUS

Quelques conseils pratiques :

- pensez à porter des vêtements voyants lorsque vous vous promenez aux abords de la zone de chasse.

- lorsque vous voyez des panneaux « chasse en cours « le bon sens veut que vous ne pénétriez pas dans la zone .

- les consignes de sécurité sont répétées chaque jour de chasse ; et je vous prie de croire que chaque chasseur est concerné par la sécurité.

En 2022 il n'y a pas eu que la chasse; nous avons organisé notre loto annuel et visiblement très attendu car la salle socio culturelle était pleine. Encore MERCI à tous les participants et à Patricia qui nous aide toujours beaucoup.

En 2023 nous organiserons encore un loto; retenez la date du **18 MARS 2023 à 18h00 et** venez nombreux il y aura encore des surprises et une dernière partie de rêve.

Patrice Aubé, Président.

Jardins Familiaux

Les Jardins Familiaux de SAINT GERMER DE FLY espèrent faire leur Assemblée Générale dans de bonnes conditions le 28 janvier 2023 à la salle socioculturelle avec des échanges de professionnels. Comme « dans le temps », elle sera suivie d'une tombola et d'un verre de l'amitié.

Le Président, Patrick LEFEVERE

Colombes Intercommunales

30 ans, déjà !

Pas sûr qu'en 1993, en créant le club, Cathy Tournant avait imaginé que Les Colombes Intercommunales fêteraient un jour leur 30ans.

Nous y voilà !

Et pour marquer le coup, nous vous donnons rendez-vous

le samedi 15 avril 2023 pour un grand Gala

Que vous ayez fait parti de l'association ou simplement que vous nous ayez regardés défiler toutes ces années dans St Germer, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons le 15 avril prochain. Les anciennes Colombes, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, pour cette occasion.

Les entrainements se font toujours Douce rue,

à la halle des sports , Le samedi de 14h15 à 16h30.

Venez faire un tour. Il reste des places pour cette saison 2022-2023. Alors venez gonfler les rangs pour que le gala anniversaire soit encore plus grand et encore plus beau !

En attendant de vous revoir, vous pouvez nous suivre sur nos pages Facebook et Instagram.

Les Colombes Intercommunales

La Présidente, Claire RICHARD 06.84.18.65.86. www.lescolombes.fr

Les amis de l'Abbaye

Restauration de la rosace, concert du 15 mai, arcature romane, l'abbaye revit !

Avec la fin de la crise sanitaire, qui nous a imposé deux ans de « passage en mode sous-marin » des activités de l'Association des Amis de l'Abbaye de Saint-Germer (3ASG), nous avons pu reprendre nos travaux et projets. Certes, pendant ces deux ans, les travaux indispensables comme la restauration en urgence de la tourelle du clocher ont malgré tout été effectués par la Mairie de Saint-Germer, la réalisation de projets significatifs par l'association comme le moulage de l'arcature romane a été poursuivie, dans les interstices laissés par les restrictions sanitaires.

Le Concert du 15 mai 2022 : 250 participants !

C'est cependant une joie de pouvoir avancer « au grand jour » et de vous retrouver, comme lors de notre concert du 15 mai au cours duquel vous étiez près de 250 participants ! Ce concert "Un" Magnificat, déprogrammé deux fois, a été interprété par nos amis les si talentueux choristes de l'Ensemble Polyphonique de Picardie (EPP), sous la direction de Sylvie Drougard, cheffe de chœur. Au programme, les plus belles déclinaisons du grand chant féminin biblique, le Magnificat. La participation était à la libre appréciation de chacun, au profit de la restauration de la rosace de la chapelle et de l'EPP.

Des pièces de Vivaldi, Bach et Mendelssohn ont réjoui
nos sens grâce au chant merveilleux des choristes.

La restauration de la rosace et de la baie n° 114 de la Chapelle de la Vierge

C'est le premier grand ouvrage architectural que l'association prend en charge intégralement ! Nous allons financer la restauration, par les Ateliers Courageux de Crèvecoeur, des vitraux cassés de la magnifique et emblématique rosace de la Chapelle de la Vierge (dite « Sainte-Chapelle ») ainsi que la baie n°114 à droite en entrant. Jusque-là, 3ASG s'est principalement occupée pour sa partie travaux du mobilier (les bancs), de la sonorisation, ou d'éléments sculpturaux comme l'arcature (cf ci-dessous). Nous sommes très heureux que Monsieur le Maire Alain Levasseur nous ait autorisés à concrétiser notre souhait d'accompagner la Mairie dans son programme pluriannuel de travaux, en prenant en charge ces restaurations pour un total de 18.335€, avec une contribution généreuse de la Fondation Notre-Dame à hauteur de 7.500€. Les travaux sont prévus pour cet hiver, en espérant qu'ils soient achevés pour Noël, en profitant de la présence de l'entreprise d'échafaudages Lelu, qui intervient sur les bâtiments de la Mairie, donc à un coût moindre pour la chapelle. Les travaux de restauration sont dirigés par la Mairie, dans le cadre d'un plan d'ensemble.

L’arcature romane de l’abbatiale

L’association a fait réaliser, sous la direction de Julien Flament et avec le concours du service archéologique départemental de l’Oise, un nouveau tirage en plâtre de l'arcature romane découverte dans la maçonnerie lors des opérations archéologiques menées en 2011. La Menuiserie Christophe Godin a réalisé et posé le fond en chêne supportant l’arcature, au fond du déambulatoire sud.

Il s'agit d'une arcature du XIIe siècle mise au jour lors de la restauration de la porte de l’hôtellerie, à l’occasion de la campagne de restauration du portail occidental de l’église abbatiale. Cette arcature présente un riche décor sculpté, dans un état de conservation remarquable.

Cette pièce apporte des éléments nouveaux pour comprendre le programme iconographique de l’abbatiale de Saint-Germer et plus largement de la première génération de l’art gothique. Malheureusement, le dégagement de l’arcature originelle n’a pas été possible et elle se trouve aujourd’hui prise dans la maçonnerie, au bout du bas-côté nord. La réalisation d’un moule et d’un tirage en plâtre a néanmoins permis de conserver une reproduction de l’œuvre, exposée dans l’Hôtel du Département de l’Oise. Nous avons pu faire réaliser un deuxième et sans doute dernier tirage, pour l’exposer dans l’abbatiale à la vue de tous.

Nous tenons à remercier vivement Madame Nadège Lefebvre, Présidente du Conseil Départemental de l’Oise, Madame la Vice-Présidente Martine Borgoo et Madame Hélène Dulauroy-Lynch, chef du Service département d’archéologie, de nous avoir très aimablement prêté le moule de l'arcature, propriété du Département, pour pouvoir réaliser ce deuxième tirage. Nous remercions également Monsieur Xavier Dedouche et son équipe de l’atelier Sculptura en Alsace pour leur professionnalisme et leur enthousiasme, malgré les nombreuses embûches liées à la crise sanitaire.

L’association demeure plus que jamais ouverte à toutes et à tous ; la tâche est grande et tous les talents sont les bienvenus, quels qu’ils soient !

Christophe Baudry, président de 3ASG

Comité des Fêtes

Après deux ans de pandémie, la vie a repris son cours et comme à l'accoutumée, diverses activités se sont égrenées tout le long de l'année : le Mardi Gras, la Saint Jean, le 14 Juillet, la Fête de la Rosière, la Brocante et la Soirée Théâtrale, sont venues égayer la vie de notre bourg.

En ce qui concerne l'**Assemblée Générale**, ce fut un grand moment. Tous ses membres étaient sortants du fait de l'arrêt de deux ans pendant la pandémie. A cette occasion le Conseil d'Administration et le Bureau ont donc été renouvelés. Depuis maintenant quelques années et après cette longue coupure, quelques membres ont fait le choix d'arrêter le bénévolat au sein du Comité des Fêtes pour des raisons de santé ou familiales. Un grand MERCI à Françoise, Martine, René, Christiane, Julien, Mauricette, Jean, Pierrette, Henri, Josette, Lucienne, Marie-Thérèse, Geneviève, et peut-être d'autres que j'oublie pour leur travail et leur investissement. A ce jour 51 personnes ont adhéré à l'association et ont pour mission de prévoir et de mettre en œuvre des projets afin d'animer notre commune.

La nouvelle composition du bureau :

Dominique LOISEAU :	**Président**
Denise AUBRY :	**Vice présidente**
Patrick LEFEVERE :	**Vice président**
Marie Sabine RENARD :	**Secrétaire**
Irénée CAMUS :	**Secrétaire Adjoint**
Elodie GUEULLE :	**Trésorière**
Corinne MAILLARD :	**Trésorière Adjointe**
Magalie MAUDUIT :	**Commissaire aux comptes**
Alain LEVASSEUR :	**Président D'Honneur**

Le Mardi Gras : Des bénévoles ont servi des crêpes accompagnées de boissons aux enfants qui ont pu également participer à des animations. Cet après midi s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

La pate à crêpes en cours d'élaboration

Le 25 Juin, le Comité des fêtes organise **la Saint Jean**, fête traditionnelle à Saint Germer de Fly organisée depuis plusieurs décennies.

Après de multiples préparatifs : abattage, débardage, montage de la pyramide,... la fête s'est déroulée avec une météo clémente. Le spectacle de variétés, le repas champêtre ainsi que l'embrasement de la pyramide ont attiré un public nombreux et ravi.

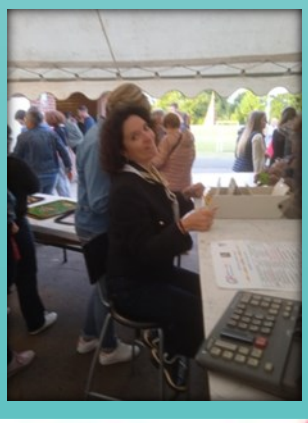

Tous au travail

et

dans la bonne humeur

Le thème du spectacle : « TRIO STARS »

Le public devant la pyramide enflammée

Le 14 Juillet : C'est sous un grand soleil que l'après-midi récréatif s'est déroulé. Plusieurs activités ont été proposées aux enfants, les jeux d'eau ont remporté un vif succès.

La soirée a débuté par le repas champêtre qui a attiré beaucoup de monde, au-delà de nos espérances ! Le traditionnel défilé aux lampions, parti de la Mare Lurin, accompagné par les Colombes intercommunales, a rejoint le stade d'où un magnifique feu d'artifice a été tiré sous un tonnerre d'applaudissements. Le bal populaire a achevé la soirée.

La Fête de la Rosière : Samedi après-midi, sous un ciel bleu, les festivités ont débuté par un concours de déguisements et de vélos fleuris (31 participants) suivi par un spectacle théâtral de Guignol qui a ravi petits et grands.

Petits et Grands devant le théâtre de Guignol

Dîner-spectacle de Cabaret, 149 personnes ont apprécié le dîner ainsi que le spectacle de haute qualité.

La Troupe B&M Company

Photos souvenir avec les artistes

Dimanche, le jour du **Couronnement de la Rosière**, c'est sous une température agréable, que Patrice AUBE, Rosier, est venu, Rue Michel Greuet, chercher Mathilde Gauchet, future Rosière. Six chars fleuris étaient alignés et prêts à défiler dans les rues de Saint Germer de Fly. Quatre groupes musicaux étaient également présents pour accompagner les chars et mettre de l'ambiance.

C'est sur le parvis de la Mairie qu'a eu lieu le couronnement de Mathilde en présence de personnalités : Martine BORGOO, Jean-Michel DUDA, Alain LEVASSEUR, le Père Denis OKEKE, la Commission du Leg REDOUTE, le Père Guillaume DEVEAUX ancien prêtre de la Paroisse, sa famille, ses amis et Gérémarois, ... Les groupes musicaux très colorés ont poursuivi leur concert dans la cour de la Mairie. La journée s'est achevée par un dîner et un bal dans une ambiance conviviale.

Un grand Merci au Club des cheveux blancs, au Comité de Jumelage, à la Société de Chasse, à l'Amicale Bouliste, aux Colombes Intercommunales, au Country Fly, et au Conseil Municipal pour leur investissement à l'occasion de la Fête de la Rosière.

Mathilde et Patrice sur le Char du Conseil Municipal

Une prestation au centre du village

Les manèges sont sollicités par les enfants

Monsieur le Maire entouré de sa garde rapprochée

Pour son couronnement, Mathilde est bien entourée

La Brocante : Tout avait été mis en œuvre pour attirer un maximum d'exposants (tarifs, emplacements revus) et accueillir de nombreux chineurs. La brocante a commencé sous la pluie qui s'est intensifiée avec le lever du jour et qui a fini par faire fuir rapidement brocanteurs et chineurs. Espérons que l'an prochain, le soleil sera au rendez-vous.

La Soirée Théâtrale: La dernière activité de l'année pour le comité des Fêtes aura été une soirée théâtre : Les quatre vérités, une pièce de Jacky Goupil interprétée par d'excellents comédiens.

Malgré un match de coupe du monde à la télévision au même horaire, le public a répondu présent et a passé un agréable moment au vu des applaudissements.

Pour terminer cette présentation des manifestations 2022, je souhaite remercier Alain LEVASSEUR pour la mise à disposition des équipes techniques ainsi que du secrétariat de mairie mis souvent à contribution. Un grand MERCI également à Monsieur David DEMEURE-CHY et l'Entreprise LEVASSEUR pour le montage de la pyramide à l'occasion de la Saint Jean. Puis toutes mes félicitations et remerciements à l'équipe du Comité des Fêtes pour le travail accompli en 2022.

Dominique LOISEAU

Président du Comité des Fêtes

Comité des Fêtes.
Saint Germer de Fly

La Commission Sport, Jeunesse et Loisirs

Le 14 Mai, les Jeux Intervillages se sont déroulés dans la Commune de Flavacourt. Cette manifestation est ouverte aux 23 communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray. Concernant Saint Germer de Fly, **8 équipes ont été constituées avec le concours de l'USSG, des écoles et des Gérémarois**. Les participants sont par équipe dans différentes catégories :

- 6 à 10 ans, 3 équipes
- 11 à 16 ans, 2 équipes
- Plus de 16 ans, 3 équipes

Un challenge est mis en jeu et il ne peut être remporté que par une équipe de 11 à 16 ans. Pour le conserver, une commune doit le remporter trois années consécutives. La commune ayant gagnée le challenge accueille l'année suivante la manifestation chez elle. Le 14 mai, c'est Saint Germer de Fly qui a remporté la victoire, donc nous accueillerons les Jeux Intervillages en 2023 et ils se dérouleront sur le stade municipal Denis BERNARDIN le 13 mai.

D'ici là, commencez à former des équipes, entrainez vous et rendez vous le 13 Mai 2023.

Encore **un grand BRAVO à nos participants, un grand MERCI aux personnes qui ont constitué les équipes** et **celles qui ont encadré les enfants**.

Dominique LOISEAU

Membre de la Commission Sport, Jeunesse et Loisirs

CENTRE SOCIAL RURAL—COUDRAY SAINT GERMER

Maison France Services

Les guichets des espaces France Services sont pensés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations :

* Une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...) ;

* Un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...) ;

* Une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...) ;

* Des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Prenez RDV à:

*** Centre Social Rural, du lundi au vendredi,**

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30,

*** Talmontiers, le mercredi, de 9h à 12h,**

*** Ons en Bray, le jeudi, de 8h45 à 11h45,**

*** Saint Germer de Fly, le vendredi, de 9h à 12h.**

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

Besoin d'un accompagnement ?

GRATUIT

Sur rendez-vous de
9h00 à 12h00
les Vendredis
à St Germer de fly

Vous rencontrez un problème avec votre ordinateur ?
Vous n'arrivez plus à accéder à votre boîte mail ?
Vous voulez savoir comment télécharger une application ?
Un Conseiller Numérique peut vous assister.

ESPACE CONFIDENTIEL

Association du Centre Social Rural Intercommunal F.Maillard
4, rue des écoles 60850 LE COUDRAY SAINT GERMER | Adhésion 5€/an/famille
03 44 81 83 00 | csr.francois.maillard@wanadoo.fr | www.centresocialmaillard.com

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

APCJPB

l'Assurance Maladie

l'Assurance Retraite

LA POSTE

msa santé famille retraite services

pôle emploi

Comment devenir utilisateur du service ?

Vous êtes habitant du territoire du Pays de Bray,
Vous souhaitez utiliser le transport solidaire?

Inscrivez vous en prenant une carte d'adhérent annuelle de 5 euros pour toute votre famille.

Les 3 premiers transport sont gratuits
Ensuite, cela vous coutera 3 €* l'aller retour

*Tarifs 2022, susceptibles d'être réévalués chaque année

Comment devenir bénévole du transport solidaire ?

Vous aimez conduire,
Vous aimez rendre service
et avez envie d'être utile?

CONTACTEZ-NOUS POUR FAIRE PARTIE DE NOTRE EQUIPE DE BENEVOLES

Bénévolat
je m'engage,
je m'implique !

Un renseignement?

Contactez-nous:

Centre Social Rural
Intercommunal
« François Maillard »

4 rue des écoles
60850 LE COUDRAY SAINT GERMER

03 44 81 83 00

csr.francois.maillard@wanadoo.fr
Centre social rural intercommunal François Maillard
www.centresocialmaillard.com

CENTRE SOCIAL RURAL INTERCOMMUNAL
FRANÇOIS MAILLARD

LE TRANSPORT SOLIDAIRE

URGENCE

15 SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17 POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18 SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

119 NUMERO D'URGENCE POUR L'ENFANCE EN DANGER

Si vous êtes témoin de violences subies par les enfants (violences psychologiques, physiques et sexuelles), notamment au sein de la famille ou en institution. Le 119 est également contacté pour d'autres problématiques de dangers...

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

LA REGION

Aide au transport : 20 € par mois pour les trajets domicile-travail en voiture

Objectif(s)

Aider **les salariés** qui utilisent leur véhicule pour aller travailler par la prise en charge d'une partie des frais liés au trajet domicile-travail, Soutenir les personnes qui travaillent ou qui reprennent un travail et qui n'ont pas accès aux transports en commun.

Bénéficiaires

Les salariés en CDI ou CDD d'au moins un mois (y compris les contrats de professionnalisation), les apprentis, les intérimaires cumulant plusieurs contrats sans interruption sur un mois.

Forme

Le montant de l'aide est fixé à **20 euros** par mois pour un salarié (y compris les contrats de professionnalisation, les intérimaires cumulant plusieurs contrats sans interruption sur un mois) utilisant un véhicule particulier ou un deux-roues motorisé pour se rendre sur son lieu de travail.
Les apprentis bénéficient de 75% de l'aide, donc 15 euros par mois.
L'octroi de l'Aide au transport aux particuliers n'est effectif qu'après instruction du dossier complet et notification de la décision au salarié.
L'ouverture des droits intervient au début du mois de la validation de la demande. Pour les salariés en CDD, l'aide cessera au terme du dernier mois du contrat de travail en cours.
L'aide sera donc versée dans son intégralité pour le dernier mois.
Elle sera versée au bénéficiaire sur le compte bancaire dont il aura saisi les coordonnées au moment de sa demande dans l'application dédiée. Le versement sera trimestriel, à terme échu.
L'aide n'est pas cumulable avec :
-le remboursement par l'employeur de dépenses de transports collectifs prévues par le Code du travail,
-la mise à disposition par l'employeur d'un véhicule de fonction ou de service.

Instruction

Si votre situation ne change pas en 2022 pour l'Aide au transport des salariés en CDI, CDD, Intérim ou contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'une nouvelle procédure simplifiée mise en œuvre depuis 2020.

Vous avez bénéficié de l'aide en 2021 et en souhaitez la reconduction en 2022 ?Dans un souci de simplification de votre demande nous vous proposons un dépôt simplifié à l'adresse :

https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=ATPSR22

Région
Hauts-de-France

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

UNE AIDE DE 300 EUROS AUX HABITANTS DE L'OISE SANS CONDITION DE RESSOURCES

Aujourd'hui, afin d'encourager la mobilité durable, de lutter contre les hausses de l'énergie tout en redonnant du pouvoir d'achat aux ménages, le Conseil départemental de l'Oise propose, dans le cadre du Plan Oxygène 60, une aide forfaitaire de 300 € aux habitants de l'Oise désirant convertir leur voiture particulière essence au bioéthanol avec l'installation d'un boîtier E85 homologué.

Cette aide est attribuée aux particuliers, sans condition de ressources, à raison d'une aide par foyer fiscal, à compter du 30 juin 2022. La pose du boîtier E85 homologué doit être effectuée par un installateur agréé dans l'Oise.

COMMENT DÉPOSER VOTRE DOSSIER ?

Vous avez 3 possibilités pour déposer votre dossier d'aide à l'installation d'un boîtier bioéthanol E85 :

***en ligne sur le portail de demandes d'aides du Conseil départemental de l'Oise**

***en téléchargeant et complétant le dossier de candidature à renvoyer avec l'ensemble des pièces justificatives par Email à aidesauxparticuliers@oise.fr**

***en téléchargeant et complétant le dossier de candidature à renvoyer avec l'ensemble des pièces justificatives par courrier à l'adresse suivante :**

Conseil départemental de l'Oise
Direction de l'Attractivité et du Soutien aux Acteurs Territoriaux
Aide à la conversion bioéthanol des véhicules
1, rue Cambry
CS 80 941
60024 BEAUVAIS CEDEX

Le bénéficiaire de l'aide doit :

* disposer de sa **résidence principale dans l'Oise** ;
* être une personne physique propriétaire en nom propre d'une **voiture particulière à essence** à usage personnel ;
* être propriétaire d'une voiture particulière à essence dont la **carte grise comporte la mention J.1 VP** (voiture particulière) ;

avoir converti, à compter du 30 juin 2022 (date de la facture acquittée faisant foi), le véhicule au bioéthanol avec la pose d'un boîtier E85 homologué par un **installateur agréé qui se situe dans l'Oise**.

L'aide départementale est **une aide forfaitaire de 300 €**, limitée à une voiture particulière par foyer fiscal.

L'aide peut être **cumulable avec d'autres dispositifs d'aide aux particuliers**. Cependant, le montant total des aides (toutes aides confondues) ne peut être supérieur au coût total facturé de l'installation. Dans le cas où le cumul des aides déjà obtenues et de l'aide départementale dépasserait le coût total de l'installation, le montant de cette dernière serait ramené au niveau du reste à charge du fait des autres aides.

Cette **aide est versée en une seule fois** après production de l'ensemble des justificatifs.

AIDE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)

L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) s'adresse **aux personnes de plus de 60 ans** (résidant en France de façon stable et régulière) dépendantes, c'est-à-dire éprouvant des difficultés pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, se laver, s'habiller).

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées de plus de 60 ans.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'APA est accordée, dans les limites de tarifs fixés par voie réglementaire, à toute personne de plus de 60 ans attestant d'une résidence stable et régulière et remplissant les conditions de perte d'autonomie évaluée à l'aide d'une grille nationale "AGGIR" (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources) qui comporte 6 niveaux. Elle ne peut être versée qu'au profit des personnes classées dans l'un des groupes 1 à 4 de cette grille dont l'état de dépendance va de la moyenne à la grande dépendance.

MONTANT ATTRIBUÉ

Le montant de l'APA est plafonné par réglementation. Il dépend des ressources et des besoins propres à chaque bénéficiaire. Les bénéficiaires peuvent donc être amenés à payer un reste à charge, appelé communément "**ticket modérateur**", établi en fonction des ressources de la personne et de son besoin d'aide. Ce reste à charge ne pourra dépasser 90 % du montant de l'APA.
Le montant minimum est **égale à 3 fois le SMIC horaire brute**. En-deçà de ce montant, l'APA n'est pas versée.

ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'AIDE

Une fois le dossier complet réceptionné, une équipe médico-sociale se rend au domicile de la personne âgée pour déterminer le degré de perte d'autonomie, évaluer les besoins et établir un plan d'aide (interventions à domicile, téléalarme, accueil de jour...).

MODALITÉS DE PAIEMENT

Virement bancaire ou versements aux associations.

DOCUMENTS À FOURNIR

•Dossier du Conseil départemental,
•Photocopie du livret de famille ou carte d'identité ou extrait d'acte de naissance,
•Pour les étrangers : justificatifs de résidence en France (copie recto/verso du titre de séjour) ou carte de résident ou passeport de la communauté européenne,
•Copie des 3 derniers relevés bancaires ou extrait de compte justifiant les ressources du demandeur et de son conjoint,
•Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu,
•Si mesure de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...) : copie de la mesure,
RIB ou RIP.

DÉMARCHE

Les dossiers de demande d'aide sont à retirer au siège du Conseil départemental, dans les Maisons Départementales de la Solidarité, les mairies ou dans les services d'aide à domicile. Le dossier devra être renvoyé directement au siège.

SERVICES À CONTACTER

*Direction de l'autonomie des personnes :
03.44.06.60.60 et contact@oise.fr
*Les Maisons départementales de la Solidarité

*Les Maisons du Conseil départemental

*Les services territoriaux de l'autonomie des personnes

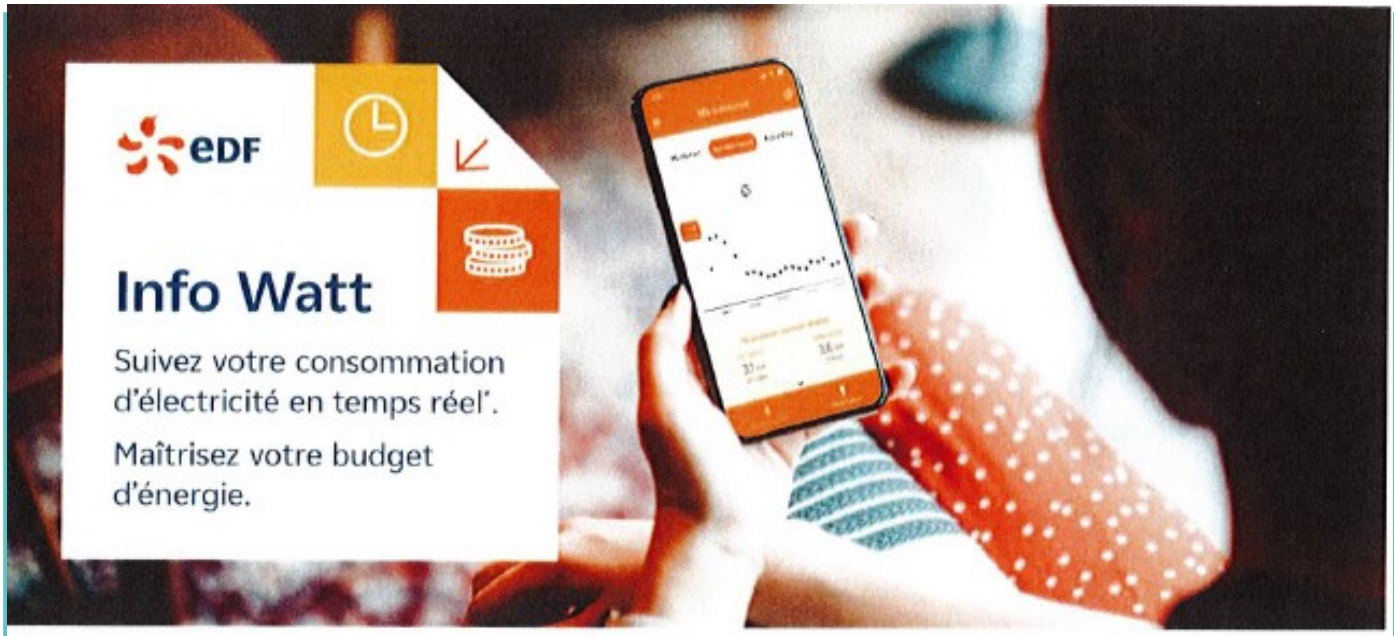

Info Watt, à quoi ça sert ?

Info Watt est un service gratuit pour **maîtriser sa consommation d'électricité et son budget.**

Avec un **suivi en temps réel** pour identifier les appareils et les usages les plus énergivores, chaque bénéficiaire d'Info Watt peut facilement prendre conscience de sa consommation d'électricité. Ainsi, il pourra **adapter ses habitudes avec des écogestes et réaliser des économies sur sa facture.**

Info Watt, c'est pour qui ?

Les clients bénéficiaires du chèque énergie dont le logement est équipé d'un **compteur Linky™** et qui souhaitent maîtriser leur consommation d'électricité.

Info Watt, quels sont les avantages ?

GRATUIT

Un service réservé aux bénéficiaires du chèque énergie.

FACILE

Un boîtier à installer sur le compteur Linky™, tout simplement.

INSTANTANÉ

Un suivi 24h/24 7j/7 de la consommation électrique en temps réel, en kWh et en euro.

Info Watt, comment ça marche ?

1. **SOUSCRIPTION RAPIDE :** Souscrivez et recevez chez vous par colis votre boîtier Info Watt.
2. **INSTALLATION FACILE :** Installez votre boîtier sur votre compteur Linky™ à l'aide de la notice disponible dans l'application Info Watt ou jointe dans le colis.
3. **SUIVI EN TEMPS RÉEL :** Suivez votre consommation d'électricité en temps réel sur l'application Info Watt.

Info Watt, comment souscrire

- **PAR MAIL :** suivre les étapes indiquées dans le mail reçu
- **PAR TÉLÉPHONE :** appeler un conseiller au **3004**
- **EN LIGNE :** se rendre sur particulier.edf.fr

*Estimations en euros TTC hors abonnement. Cette indication n'est pas contractuelle.

Guide
Bien utiliser le chèque énergie.

LE CHÈQUE ÉNERGIE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Il a remplacé les **tarifs sociaux de l'énergie** (TPN, TSS).

Il est attribué par l'État et **envoyé par courrier** aux bénéficiaires **selon le revenu fiscal et la composition du foyer.**

Il donne droit à des protections :

- Ouverture de contrat **gratuite** si emménagement dans un nouveau logement.
- **Réduction de 80%** des frais d'intervention pour impayé.
- **Maintien de la puissance souscrite** en cas de difficultés de paiement pendant la période hivernale (du 1er novembre au 31 mars).
- **Relances plus espacées** c'est plus de temps pour régler les factures en cas d'impayé.

Le chèque énergie est un titre de paiement d'un montant qui varie entre 48 € et 277 €.
Il permet de payer les factures d'énergie (électricité, gaz...).

À noter, si le montant du chèque énergie est supérieur à celui de la facture ou mensualité, la différence sera déduite des prochains paiements.

Critères d'attribution : le Revenu Fiscal de Référence (RFR) et la composition du ménage en Unités de Consommation (UC)

Personnes au foyer	Niveau de RFR/UC			
	RFR/UC < 5600 €	5600 € ≤ RFR/UC < 6700 €	6700 € ≤ RFR/UC < 7700 €	7700 € ≤ RFR/UC < 10800 €
1	194 €	146 €	98 €	48 €
2 ou 3	240 €	176 €	113 €	63 €
4 et +	277 €	202 €	126 €	76 €

UC : 1ère ou seule personne du ménage = 1UC, la 2ème = 0,5 UC, la 3ème et + = 0,3 UC par personne.

Comment remettre un chèque énergie à EDF ?

En ligne sur :
chequeenergie.gouv.fr

Facile et rapide, avec **une adresse mail,** le numéro et le code à gratter du chèque énergie, les numéros client et de compte figurant sur la facture EDF.

OU

Par courrier à :
EDF
TSA 81401
87014 LIMOGES CEDEX 1

Détachez le chèque, complétez les informations au dos et renvoyez-le accompagné d'une **photocopie** de votre dernière facture EDF.

Astuce, avec la **pré-affectation en ligne ou par courrier** en cochant la case dédiée, le bénéficiaire n'aura pas à renouveler la démarche les années suivantes !

Un client peut vérifier s'il en est bénéficiaire :
chequeenergie.gouv.fr
0 805 204 805 Service & appel gratuits

Comment bénéficier des protections associées avec EDF ?

- Le chèque énergie a été remis à EDF pour payer une facture, **les protections sont automatiquement activées !** → **Nous n'avons pas besoin de l'attestation.**
- Le chèque énergie a été remis à un autre fournisseur d'énergie, **l'attestation est à transmettre rapidement en ligne à EDF sur chequeenergie.gouv.fr** ou par courrier accompagnée d'une photocopie de facture EDF récente à : EDF / TSA 81401 / 87014 LIMOGES CEDEX 1 →

Astuce, pour le bénéficiaire, la **remise en ligne** du chèque énergie ou de l'attestation, c'est simple et rapide !

Retrouvez toutes ces informations sur **edf.fr**

COMMENT UTILISER VOTRE CHÈQUE ÉNERGIE ?

En ligne sur :
chequeenergie.gouv.fr

Facile et rapide avec :

votre adresse mail

votre chèque énergie
- n° de chèque
- code à gratter

votre dernière facture EDF
- n° client
- n° de compte

Astuce, optez pour la préaffectation, vous n'aurez pas à renouveler la démarche l'an prochain !

OU

Par courrier à :

EDF
TSA 81401
87014 LIMOGES CEDEX 1

Détachez le chèque et renvoyez-le accompagné d'une **photocopie** de votre dernière facture EDF.

ET L'ATTESTATION ?

Si vous nous remettez votre chèque énergie, nous activons automatiquement vos protections associées.

Si vous avez déjà remis votre chèque énergie à un autre fournisseur d'énergie, transmettez-nous l'attestation pour activer vos protections :
- en ligne sur chequeenergie.gouv.fr
- ou par courrier, accompagné d'une photocopie de votre dernière facture EDF à EDF - TSA 81401 - 87014 LIMOGES CEDEX 1

Astuce, l'attestation de droits peut aussi être préaffectée en ligne sur chequeenergie.gouv.fr !

Retrouvez toutes ces informations sur **edf.fr**

EDF

EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 1 551 810 543 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

Direction Commerce

Tour EDF
20, place de la Défense
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2018 de l'électricité vendue par EDF : 86,3% nucléaire, 8,5% renouvelables (dont 6,6% hydraulique), 1,5% charbon, 2,7% gaz, 1% fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EDF

UTILISEZ LE CHÈQUE ÉNERGIE POUR PAYER VOS FACTURES EDF

AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE, PAYEZ VOS FACTURES EDF…

Depuis 2018, les Pouvoirs Publics ont mis en place le dispositif du Chèque Energie en remplacement des Tarifs Sociaux de l'Energie (TPN et TSS).

Le Chèque Energie vous est envoyé par courrier.

Il vous est attribué par l'État **selon votre revenu fiscal et la composition de votre foyer.**

→ N'oubliez-pas de remplir votre déclaration d'impôts pour pouvoir en bénéficier !

→ Vous n'avez aucune démarche à faire pour recevoir le chèque énergie.

Il permet de **payer vos factures d'énergie** (électricité, gaz…)

→ Le montant de votre chèque énergie est supérieur à celui de votre facture ou mensualité ? La différence sera déduite de vos prochains paiements.

Vérifiez si vous êtes bénéficiaire :

0 805 204 805 Service & appel gratuits

ou : **chequeenergie.gouv.fr**

…ET BÉNÉFICIEZ DES PROTECTIONS ASSOCIÉES

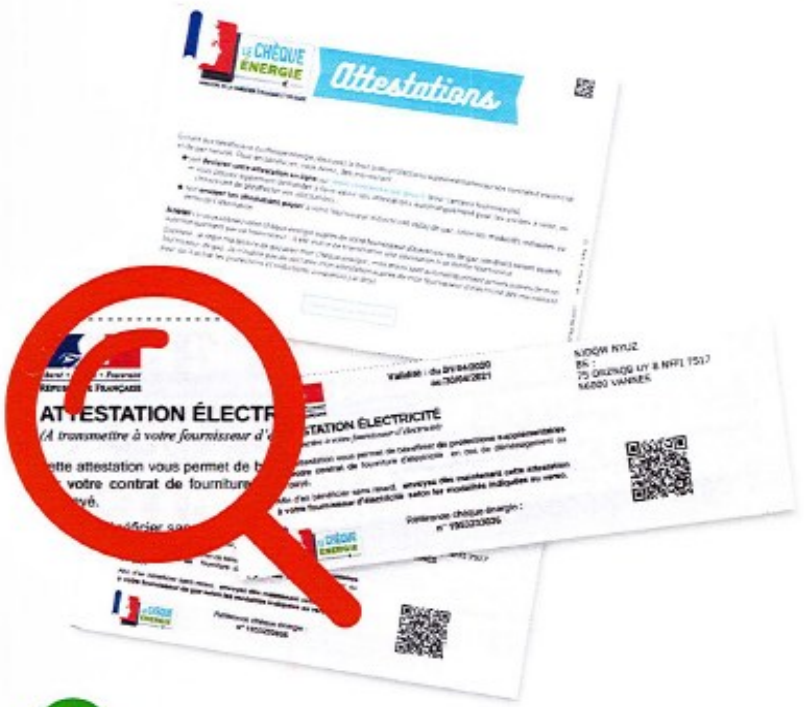

Le chèque énergie OU l'attestation vous donnent droit à des protections :

- **ouverture de contrat gratuite** si vous emménagez dans un nouveau logement.
- **réduction de 80 %** des frais d'intervention pour impayé.
- **maintien de la puissance souscrite** si vous avez des difficultés de paiement pendant la période hivernale (du 1er novembre au 31 mars).
- **relances plus espacées** : c'est plus de temps pour régler vos factures.

À savoir : vous pouvez les utiliser dès réception !

OU

En ligne ou par courrier
(voir au dos)

Rôle et mission

Les ADIL sont des associations agréées par le Ministère en charge du Logement, créées par les Conseils Départementaux. Les ADIL font partie d'un réseau national animé par l'ANIL. L'ADIL 60 est présidé par Monsieur Charles LOCQUET, Vice Président du Conseil Départemental de l'Oise.

La mission des ADIL est définie par l'article L366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette mission est la délivrance d'une information juridique financière et fiscale, gratuite, neutre et objective.

Les consultations portent principalement sur les rapports locatifs, le conseil en accession à la propriété et les simulations financières, le droit de la copropriété, la fiscalité du logement, l'amélioration de l'habitat, le droit de la famille appliqué au logement, la lutte contre l'habitat non décent et indigne, la prévention des impayés et des expulsion, le droit de l'urbanisme, les relations de voisinage, l'accès au logement.

L'ADIL de l'Oise présente la particularité d'être un Espace Info Energie, agréé par l'ADEME, offrant ainsi à ses usagers et à ses partenaires 2 missions de service public indispensables et complémentaires.

Ce que fait l'ADIL :

- Donner gratuitement, notamment au travers de ses consultations , une information juridique financière et fiscale, neutre et objective au logement. Les conseils en accession mixent informations juridiques et informations financières. Ils peuvent se prolonger de simulations financières, moments privilégiés de pédagogie de l'accession et de la technique bancaire.

- Favoriser l'accès de tous à cette information, notamment par des actions de communication, de formation, par la publication de dossiers et de fiches informatives et pédagogiques et par l'utilisation de moyens multimédias et internet.

- Favoriser l'information de tous les acteurs de l'habitat, professionnels ou non, publics ou privés, par la remontée d'informations, par la publication d'enquêtes et d'études. Favoriser les échanges entre ces différents acteurs, notamment par des rencontres et tables rondes.

Ce que l'ADIL ne fait pas

- L'ADIL n'effectue pas d'attribution, de gestion ni de transaction de logements. Elle ne diffuse pas de listes de logements ni d'actes juridiques (baux, compromis...). Elle n'effectue pas de démarches commerciales ni de démarches d'accompagnement contentieux, précontentieux ou de conciliation.

- L'ADIL n'oriente pas les usagers vers des professionnels nommément cités mais les juristes de l'ADIL renvoient les consultants vers les professions susceptibles d'être l'interlocuteur pertinent pour le bon déroulement de leur projet résidentiel ou d'investissement : notaire, huissier, prêteur...

Activité de l'EIE

L'activité de l'EIE est réglementée par la Charte des EIE, établie par l'ADEME.

- Les conseillers en maîtrise de l'énergie délivrent des consultations gratuites, neutres et objectives sur tous les aspects techniques (isolation, chauffage, énergies renouvelables, réduction de charges d'énergie...) mais également sur les aides financières existantes relatives à l'amélioration énergétique du logement (Ecoprêt, ANAH, crédit d'impôt, fournisseur d'énergie...).

- Par ailleurs, les usagers peuvent obtenir une simulation financière de la rentabilité des dépenses d'économies d'énergie envisagés en tenant compte des aides financières et fiscales propres à chaque travaux.

Bien informé = bien logé :

consultez l'ADIL 60

L'ADIL 60 est l'Agence Départementale d'Information sur le Logement. C'est une association présidée par le Conseil Départemental et conventionnée avec le Ministère du Logement

Elle renseigne et conseille gratuitement sur les sujets suivants :

- Rapports locatifs
- Accession à la propriété
- Conseils sur les prêts et plans de financement
- Copropriété
- Fiscalité du logement
- Simulations fiscales
- Contrats de vente, de construction, de travaux….
- Prévention des impayés et des expulsions
- Lutte contre l'habitat indigne
- Amélioration de l'habitat
- Conseil sur les travaux d'amélioration thermique et sur les aides
- …

L'ADIL tient des permanences de proximité dans tout le département.

Il est possible de prendre rendez-vous sur le site internet de l'ADIL

ADIL 60 : 17 rue Jean Racine 60000 Beauvais – 03.44.48.61.30 –
contact@adil60.fr - www.adil60.org

STGERMER_MM_2022